

## Rectifications dans le bulletin N°42 :

Nous avons constaté 2 erreurs dans notre dernier bulletin.

La première portait sur **la croissance de la fiscalité locale** (taxe d'habitation + taxe foncière) **de 2002 à 2009**. Nous n'avions pas tenu compte, dans nos calculs pour 2002, du plafond de l'abattement général à la base du Grand Lyon.

La deuxième portait sur **la capacité d'autofinancement nette**, c'est-à-dire ce qui reste en caisse pour payer les dépenses d'équipement. Il n'avait pas été tenu compte des facilités de trésorerie. Les chiffres rectifiés sont les suivants :

Ville	croissance fiscalité		CAF nette	
	publié	rectifié	publié	rectifié
Lyon	24,0%	24,1%	-127	25
Vénissieux	26,6%	22,2%	165	165
Caluire	22,4%	19,9%	28	75
Ecully	41,5%	36,8%	121	109
Francheville	48,8%	46,0%	-2	-2
Tarare	42,2%	42,2%	-170	145

Nous vous prions de nous en excuser.